

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 80-385/PR/PM/FIN portant approbation de protocole de transfert

n° 80-385/PR/PM/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
13 mars 1980

Numéro JO
n° 1 du 03/01/1981

Date du numéro
3 janvier 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance LR/77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 78-072 du 2 octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement : Vu le statut de la Banque nationale de Djibouti approuvés par décret n° 70-030/PR du 18 avril 1979, et notamment l'article 57

Sur proposition du premier ministre et du ministre des Finances et du Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 mars 1980;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le protocole de transfert de compétence de la Trésorerie nationale à la Banque nationale, dont le texte est joint au présent arrêté Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.